

Tarif net de TVA TPECSR :



Programme de formation :

- **L'ENVIRONNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :**
 - La politique de la sécurité et de la conduite routières (évolutions et orientations)
 - Le cadre de l'activité ESCR
 - L'automobile : caractéristiques techniques, mise en conformité et réglementation des véhicules
- **LES FONDAMENTAUX SPÉCIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :**
 - Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule
 - Physiologie du conducteur
 - Psychologie du conducteur
 - Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routières
- **INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :**
 - Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ECSR dans le respect du REMC
- **ANIMATION PÉDAGOGIQUE D'UNE SÉANCE DE FORMATION A LA SÉCURITÉ ET CONDUITE ROUTIÈRE :**
 - Les techniques d'animation appliquées à l'ECSR
 - La gestion des conflits
 - Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- **PÉDAGOGIE DE LA CONDUITE SUR VÉHICULE LÉGER :**
 - La pédagogie sur véhicule à double commande
 - La gestion du stress
 - L'anticipation des risques potentiels dans l'ECSR
- **TECHNIQUES D'ÉVALUATION ET DE REMÉDIATION APPLIQUÉES A L'ECSR :**
 - L'évaluation de l'apprentissage de la SCR
 - Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
 - Techniques de remédiation des apprentissages
- **MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE RELATIVE A UNE PRESTATION DE SENSIBILISATION :**
 - Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
 - L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation SCR
 - Les techniques d'élaboration d'une proposition
 - Les outils de communication
- **INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :**
 - Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation
- **CONSTRUCTION ET PRÉPARATION D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :**
 - Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
 - Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel
- **ANIMATION D'UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :**
 - Techniques d'élaboration et exploitation d'une phase de diagnostic
 - Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés
 - Exploitation d'une phase d'analyse
- **ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET DE SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES FAIRE ÉVOLUER :**
 - L'évaluation des actions de sensibilisation
 - Confrontation de ses pratiques professionnelles
- **STAGE EN ENTREPRISE**

Modules	Prix à l'heure	Durée en heure	Total
Heures en centre de formation modules communs Activité1 Activité 2 ; CCP1 CCP2	8.83€	140	1236.20€
Heures en centre de formation modules Activité1 ou CCP1	8.83€	490	4326.70€
Heures en centre de formation modules Activité 2 ou CCP2	8.83€	280	2472.40€
Total Heures en centre de formation titre professionnel ESCR	8.83€	910	8035.30€
Heures de stage en entreprise avec accompagnement	0€	280	0€
Malette pédagogique offerte par le centre de formation			0
Durée totale		1190	8035.30€

Dispositions financières

A compter de la signature d'un contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Le prix de l'action de formation est fixé à 8035.30 € H.T.

- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné
- (ou)
- *une partie du prix susmentionné, la différence du montant peut être acquittée par un organisme financeur.*

Les modalités de paiement de la somme de € H.T. incombant au stagiaire sont les suivantes :

Après le délai de rétraction mentionné de 10 jours mentionné ci dessus le stagiaire effectue un premier versement d'un montant .
Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier en trois fois selon le calendrier de formation.

En cas d'abandon le stagiaire sera facturé au prorata du nombre d'heures de formation effectuées.